

Communiqué de presse

Bruxelles, 11 mai 2015

Fost Plus sur tous les fronts pour maintenir le leadership de la Belgique en matière de recyclage d'emballages

Au menu de ce nouveau bilan annuel :

Taux de recyclage : objectif légal atteint, malgré des problèmes liés à l'évolution du flux papier-carton

Tri des PMC hors domicile : forte progression avec 4200 tonnes de PMC collectés et encore de belles perspectives de croissance

Collecter plus et mieux : volonté d'harmoniser les collectes existantes de films plastiques, de frigolite,... initiées par les intercommunales et élargissement structurel du recyclage de la fraction plastique à l'étude

Consigne sur les canettes et bouteilles en plastique : une coûteuse illusion qui n'est pas une réponse appropriée au phénomène des déchets sauvages

Un taux de recyclage élevé malgré une consommation en baisse des journaux et magazines

En 2014, Fost Plus a atteint, à nouveau, un taux de recyclage très élevé : 86,8% et 682.424 tonnes d'emballages recyclés, soit un résultat supérieur à l'objectif légal de 80% et ce malgré un léger tassement des résultats par rapport à 2013 (-0,8%). Cette baisse est imputable à la fraction papier-carton pour laquelle on continue d'observer une diminution artificielle du tonnage d'emballages qu'il est possible de prendre en compte dans les résultats de recyclage et l'existence de collectes parallèles :

- Aujourd'hui, la consommation des journaux et magazines est en forte baisse alors que celle des emballages reste constante. La proportion d'emballages au sein de la fraction mélangée de papier-carton est fixée à 25% dans l'agrément de Fost Plus. Cette clé de répartition date d'une époque où les journaux et magazines se vendaient mieux. Des analyses récentes prouvent que la clé de 25% est aujourd'hui une sous-estimation de la part emballage et provoque dès lors une diminution artificielle des résultats de recyclage.
- La valeur élevée du papier-carton sur le marché du recyclage incite certains à organiser des collectes parallèles (légal ou non), avec pour effet de faire sortir des tonnages, pourtant recyclés, des statistiques officielles de recyclage.

Fost Plus prête une attention particulière à ces phénomènes et examine comment leur apporter une réponse appropriée.

William Vermeir, Managing Director, est bien conscient qu'il faut réagir : « *La clé de répartition emballage/non emballage pour le flux papier-carton doit être actualisée afin que les résultats de recyclage soient le reflet de la réalité. En ce qui concerne les collectes parallèles, nous collaborons étroitement avec les autorités locales et régionales pour mettre fin à ces pratiques.* »

Le tri hors domicile poursuit son développement et tend à devenir la norme

Entamée depuis quelques années, l'implantation du tri des PMC hors domicile devient petit-à-petit la norme. Les initiatives des Régions visant à rendre ce tri obligatoire y ont largement contribué : c'est le cas en Flandre depuis juillet 2013, à Bruxelles depuis février 2014 et d'ici peu en Wallonie (à partir du 1^{er} janvier 2016). « *Les efforts de Fost Plus, accompagnés par la mise en place d'un cadre légal incitatif, se sont traduits très concrètement par une augmentation importante des quantités de PMC collectées au travers du canal spécifique mis en place et financé par Fost Plus. De 2.100 tonnes collectées en 2013, nous sommes passés à 4.200 tonnes en 2014 et la tendance ne devrait pas fléchir* », poursuit William Vermeir. « *Le grand défi sera celui d'obtenir une qualité des PMC collectés hors domicile aussi bonne que celle des PMC collectés auprès des ménages.* »

Au niveau de la qualité, le rôle de la signalétique sur les poubelles de tri joue un rôle majeur mais d'autres initiatives sont mises en œuvre, que ce soit un module d'apprentissage en ligne pour le personnel d'entretien (accessible sur le site trierautravail.be), ou l'implication des opérateurs de collecte et de tri pour contrôler la qualité à la source (motivés dans cette mission par un système de rémunération basé sur des quantités de PMC hors résidu).

Collecter plus et mieux : les emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons sous la loupe

Aujourd'hui, il existe dans de nombreuses communes du pays des collectes complémentaires à celles des bouteilles et flacons en plastique. Ces collectes se font le plus souvent dans les parcs à conteneurs : frigidité, films plastiques, pots de fleurs,...

Fost Plus soutient financièrement ces initiatives locales mais souhaiterait qu'elles soient à terme uniformisées sur tout le pays. Pour ce faire, elle a entrepris un travail d'inventaire de la composition des flux collectés, ainsi que de leurs possibilités de recyclage.

Parallèlement, Fost Plus poursuit l'étude préparatoire à un éventuel élargissement de la collecte de la fraction plastique que ce soit ou non via le sac bleu. Des tests grandeur nature ont été réalisés dans des centres de tri afin de voir l'impact d'un tel élargissement sur les installations existantes. « *Cette étude de grande ampleur est dirigée par une commission d'experts issus des intercommunales, des entreprises du secteur des déchets, de la Commission Interrégionale de l'Emballage et des Régions. 2015 mais surtout 2016 seront pour nous des années charnières puisque des projets pilotes devraient débiter sur différentes communes du pays.* » explique William Vermeir.

La consigne, une réponse simpliste à une problématique complexe, la malpropreté publique

Des voix se sont récemment élevées en Wallonie et en Flandre en vue d'introduire un système de consigne sur les canettes et bouteilles en plastique afin d'éradiquer le phénomène des déchets sauvages. Fost Plus est convaincue qu'en instaurant une consigne, on fait fausse route. En effet, la mise en place d'un tel système de consigne n'est pas la réponse appropriée contre les déchets sauvages et n'engendrera pas le changement de mentalité nécessaire :

- Il ne résoudra pas la malpropreté car les déchets sauvages vont bien au-delà des emballages de boisson (sac en plastique, mégots de cigarette, papiers, ...)
- Il s'agit d'un système très coûteux ; le coût pour la collecte et le recyclage des déchets d'emballages pourrait s'élever à plus de 3 fois le coût du système actuel (jusqu'à 230 millions d'euros sur base annuelle)
- Il fragilisera le système existant et son succès en mettant en concurrence 2 systèmes ayant le même objectif : le recyclage des déchets d'emballages

- Il diminuera le confort des consommateurs en les contraignant à trier et stocker chez eux un nouveau flux (celui des emballages des boissons concernées) qu'ils devront ramener eux-mêmes au point de collecte et scanner un par un alors que, aujourd'hui, ils peuvent s'en débarrasser via leur sac bleu, collecté à domicile.

Pour William Vermeir, « *Les déchets sauvages représentent un vrai problème qui nous préoccupe tous : les autorités, les représentants du monde de l'entreprise et bien entendu les citoyens. Mais la consigne n'est pas la bonne réponse. Nous voulons prouver que changer les mentalités est possible, comme l'a mis en évidence le succès du tri des déchets. Pour y parvenir, il faut rompre avec le passé et se montrer beaucoup plus combatif. Le respect de la propreté publique doit redevenir la norme. Dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les pouvoirs publics et tous les pans du monde économique concernés, nous souhaitons mettre en place les bases de cette révolution 'propre' qui passera notamment par une sensibilisation accrue des citoyens, des outils performants de nettoyage et la fin de l'impunité pour les pollueurs.* »

A propos de Fost Plus

L'asbl Fost Plus est l'organisme privé agréé qui se charge de l'obligation de reprise et d'information relative aux déchets d'emballages ménagers pour le compte des entreprises qui lui sont affiliées. A cette fin, elle prend toutes les mesures nécessaires pour promouvoir, coordonner et financer la collecte sélective, le tri et le recyclage afin d'atteindre les pourcentages de recyclage (80%) et de valorisation (90%) imposés par les autorités.

Fost Plus travaille également avec ses membres à réduire l'empreinte environnementale de leurs emballages.

Pour rester au courant des actions de Fost Plus, abonnez-vous à la page Twitter [@fostplus](https://twitter.com/fostplus) ou rendez-vous sur la partie presse du site www.fostplus.be.

Contacts presse

Youri Sloutzky
Public Relations Fost Plus
Tél. : 02 775 04 98
youri.sloutzky@fostplus.be
www.fostplus.be